



Centre hospitalier de Périgueux



DG TL/MHG



DECISION N° 109 570

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu le code de la Santé Publique ;
- . Vu le code des Marchés publics ;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur LEFEBVRE Thierry, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 janvier 2016 nommant Madame ROUMAGNAC Anne-Marie, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

DECIDE

Article 1 : de nommer **Madame ROUMAGNAC Anne-Marie**, coordonnateur des achats des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME.

Périgueux, le 29 février 2016

Le Directeur

Thierry LEFEBVRE



Diffusion

Le Directeur.

Les Cadres de Direction.

DRH pour le registre.